

Procès verbal - Conseil d'école n° 1

Date : 07/11/2022	Durée : 1h
PRÉSENTS	
Maire	Mme PONCET
Conseillère municipale	/
Représentantes des parents d'élève	Mme LELARGE, Mme VINET, Mme MASSELIN
Enseignante	Mme GOBIN
Directrice	Mme GUERIN
EXCUSES	
Inspecteur de l'Éducation Nationale	M. BRETON
Représentante des parents d'élève	Mme JANVIER

La séance commence à 18h30.

1. Composition et rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est institué dans chaque école, il est composé des membres suivants :

- la directrice, la présidente
- le maire ou son représentant, et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- les maîtres et maîtresses d'école et les maîtres remplaçants exerçants dans l'école au moment des réunions du conseil
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus.
- le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école (DDEN)

Le conseil d'école est constitué pour une année et se réunit au moins une fois par trimestre.

L'ordre du jour est adressé au moins 8 jours avant la date des réunions.

Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école (le dernier projet d'école s'est terminé en 2019)
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants porteurs de handicap, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants.

2. Résultats des élections des représentants des parents d'élève

Les élections des représentants des parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 7 octobre 2022, uniquement par correspondance.

Le taux de participation est de 65 %. La seule liste de 4 candidates a été élue.

Le conseil d'école se prononce pour le renouvellement des votes par correspondance pour l'année prochaine 2022-2023 .

3. Le bilan de la rentrée (effectif, répartition)

Effectif total	Classe PS-MS-GS-CP	Classe CE1-CE2-CM1-CM2
42 élèves à la rentrée (01/09/2022)	18 élèves	24 élèves
45 élèves à la rentrée des vacances de Toussaint (07/11/2022)	22 élèves	23 élèves

L'encadrement des élèves est assuré par les personnes suivantes :

Classe PS – MS – GS – CP	Mme GUERIN Angéla (enseignante) Mme TURPIN Aline (ATSEM) Mme AGRELO Béatrice (agent territorial) pour la surveillance de la sieste.
Classe CE1-CE2-CM1-CM2	Mme GOBIN.Elsa (enseignante remplaçante affectée à l'année) Mme FUZEAU Emmanuelle (AESH).
Cantine	Mme MARCHAU Anne (agent territorial) Mme TURPIN Aline et Mme AGRELO Béatrice
Accueil périscolaire	Mme TURPIN Aline et Mme AGRELO Béatrice.

4. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est soumis à l'avis et au vote du conseil d'école avant la diffusion aux familles. La modification apportée à l'article 4 concernant la délivrance de médicaments est acceptée et le règlement intérieur est adopté.

Le règlement sera diffusé à l'ensemble des familles et devra être signé des élèves et des parents.

5. Les exercices sécurité (incendie, PPMS)

Le 1^{er} exercice incendie de l'année a été réalisé le 20 octobre 2022. Les élèves ont mis 2 minutes pour rejoindre le point de rassemblement sur l'herbe dans la cour. Le signal a été entendu par tous. Les adultes et les enfants avaient été prévenus de la survenue d'un exercice dans la journée et les règles d'évacuation avaient été rappelées. 2 autres exercices incendie auront lieu dans l'année.

Le plan de mise en sécurité (PPMS) risques majeurs (tempête, nucléaire, transport de matières dangereuses, feux de forêt) et le PPMS attentat-intrusion ont été mis à jour le 20 octobre 2022. Un exercice pour chaque PPMS sera réalisé dans l'année scolaire.

Une copie sera transmise à la mairie, ainsi que la liste du matériel dont l'école a besoin pour la mise en œuvre de ces PPMS.

6. Le protocole sanitaire

L'année scolaire a débuté avec la mise en place d'un nouveau protocole sanitaire concernant la COVID 19 comportant un socle et 3 niveaux de mesures sanitaires.

Nous sommes au niveau socle depuis la rentrée scolaire : pas de restrictions sur la pratique sportive et pas de mesures obligatoires en place.

Néanmoins, les élèves font l'objet d'un lavage obligatoire des mains en rentrant à l'école et après chaque récréation. Les salles sont aérées à chaque récréation et sur le temps du midi.

Un capteur de CO2 a été donné par la municipalité à l'école. Il a été placé dans la classe des CE-CM. L'aération à chaque récréation permet de maintenir le niveau de CO2 dans le niveau acceptable.

7. Les parcours éducatifs à l'école

Trois domaines font l'objet de parcours éducatifs tout au long de l'école primaire :

- le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle dont l'objectif est de favoriser l'accès à la culture des élèves. Rentrant dans ce parcours l'inscription des élèves à Mômes en folie ;
- le Parcours Éducatif de Santé auquel concourent les actions de prévention, notamment l'hygiène ainsi que les activités sportives ;
- le Parcours Citoyen de l'élève qui vise la construction de l'esprit critique et l'acquisition d'une culture de l'engagement.

Les actions réalisées dans le cadre de ces parcours sont inscrites dans les Livrets Scolaires Uniques des élèves.

Les actions inscrites dans le projet d'école correspondent à ces 3 domaines. Un nouveau projet d'école sera écrit au cours de l'année scolaire 2022-2023.

8. Le programme PHARE (lutte contre le harcèlement scolaire)

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école « PHARE » intègre toutes les écoles élémentaires et tous les collèges publics depuis la rentrée 2022.

Le harcèlement est une violence répétitive, physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leurs camarades qui est dans l'incapacité à se défendre dans ce contexte précis.

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :

- un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- il y a répétition : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;
- il y a isolement/abandon : la victime est isolée et mise à l'écart par le groupe. Ou dans d'autres cas, la victime s'enferme sur elle-même et se trouve dans l'incapacité de trouver les réponses appropriées pour s'en sortir.

Les conséquences sur le bien-être et la santé mentale des jeunes victimes sont nombreuses :

- décrochage scolaire voire déscolarisation (des études montrent que la peur des agressions expliquerait 25% de l'absentéisme des collégiens et lycéens) ;
- désocialisation, anxiété, dépression ;
- somatisation (maux de tête, de ventre, maladies) ;
- conduites autodestructrices, voire suicidaires.

Dans la classe des CE1-CE2-CM1-CM2, plusieurs situations de conflits et de mauvaises relations entre les élèves ont conduit l'équipe pédagogique à solliciter la cellule PHARE de la circonscription. Ils interviennent régulièrement dans la classe. Ils viendront rencontrer les parents au cours de la réunion fixée le 21 novembre.

9. Les projets de l'année

Les déchets sont le thème de l'année pour les deux classes de l'école. Dans ce cadre, l'école a pris contact avec Kyrielle pour entrer dans la démarche École Zéro Déchet. La signature de la convention entre Kyrielle, la mairie et l'école aura lieu le jeudi 8 décembre. La presse locale sera conviée à cette signature, de même que les représentants des parents d'élèves.

L'école a déjà réalisé une sortie « Nettoyons la nature » le vendredi 23 septembre 2022.

Les enseignantes sont en contact avec un artiste recycleur pour réaliser plusieurs projets (individuels et collectifs) à l'aide de matériaux de recyclage pour la fête de Noël et pour décorer la cour et le jardin de l'école.

Un contact a été pris avec la société Valorise à Brain-sur-Allonnes pour réaliser la sortie de fin d'année (fin juin 2023). Cette entreprise collecte les fruits et légumes non commercialisables (hors calibre) pour les transformer (réalisation de bocaux, conserves ...). Cette sortie pourrait comporter plusieurs ateliers pour les élèves : jardin, cuisine (suivi d'une dégustation de ce qui aura été cuisiné) et une visite du lieu.

10. Les évaluations nationales CP et CE1

Les évaluations nationales ont été réalisées pour les 8 élèves de CP et les 2 élèves de CE1 en septembre 2022. Les données permettent d'alimenter les statistiques nationales sur le niveau des élèves.

11. Aménagements et travaux

L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour :

- l'aménagement des classes à la pré-rentrée
- les interventions diverses et rapides concernant des réparations, du déplacement de mobilier
- la peinture dans les sanitaires et sur une partie du hall élémentaire

12. Questions diverses

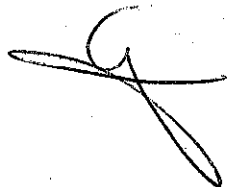
Il n'y a pas eu de questions diverses transmises avant la réunion.

Prochains conseils d'école : le lundi 27 février 2023 à 18 h et le lundi 26 juin 2023 à 18 h à la mairie.

La séance se clôt à 19h30.

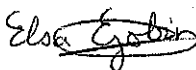
Présidente de séance,
Mme GUERIN

Signature



Secrétaire de séance,
Mme GOBIN

Signature:



Représentantes des parents d'élève,
Mme LELARGE, Mme MASSELIN

Signature:

